

le règne de la foi catholique, et dans la société elle-même les habitudes religieuses, sauvegarde de la moralité publique, et qui vous ont été transmises par l'esprit profondément chrétien de vos pères.

En premier lieu, N. T. C. F., Nous devons vous rappeler aujourd'hui, d'une manière solennelle, le troisième commandement de Dieu, expliqué par le second commandement de l'Eglise, et qui vous ordonne de sanctifier le jour du Seigneur.

Bien que de droit naturel l'homme, redevable à Dieu de tout ce qu'il est et de tout ce qu'il possède, soit déjà tenu de consacrer exclusivement à son culte une certaine partie du temps qui lui est accordé sur cette terre, une loi divine positive est venue dès l'origine, fixer le jour de la semaine qui devait ainsi, d'une manière spéciale, appartenir au Seigneur. Ce jour fut le septième, en mémoire de ce que, ayant créé le monde en six jours, le Seigneur s'était reposé le septième. Ce jour s'appela le sabbat, c'est-à-dire repos, et Dieu le donna comme " un signe authentique de l'alliance qu'il contractait avec les hommes pour leur sanctification. " (*Ezéch.*, 20, 12).

L'observation du Sabbat fut de tout temps, dans l'ancienne loi, l'objet de prescriptions sévères. " Souviens-toi de sanctifier le jour du repos, car le Seigneur l'a béni et consacré à son service. "

" Le septième jour est le jour du repos, consacré au Seigneur votre Dieu, vous ne ferez en ce jour aucun ouvrage. " (*Exode*, 20).

L'infraction à cette loi divine, que l'on trouve maintes fois formulée dans l'Ancien Testament, était punie par les plus terribles châtimens, et même par la peine de mort, et si la nation juive elle-même devient prévaricatrice à cet endroit, le Seigneur lui fait entendre par son prophète ces effrayantes menaces :

" Si vous ne gardez mes saints jours, je vous visiterai par la misère ; vous aurez beau semer, vous ne recueillerez point ; le Ciel sera pour vous de bronze et la terre de fer ; la sécheresse brûlera vos récoltes ou la grêle les emportera ; les maladies, les pestes, les famines vous accableront ; le feu se mettra dans vos maisons et consumera tout ce que vous aurez amassé. " (*Lév.* 26).

Instruits par Jésus-Christ, et conduits par l'Esprit-Saint, les apôtres ont substitué au jour du sabbat celui du diman-